

**COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL
MERCREDI 20 DECEMBRE 2023**

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme HOURDRY, Mme LOISEAU, Mme REGARD.

Titulaires excusés :

M. LEFRANC, M. MARCHAL, Mme MARY, Mme PIERRE, M. RIVAILLER.

Suppléants excusés :

M.CECCALDI, M. PLATEAUX.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

Mme BINIEC, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. HAÏ.

Titulaires excusés :

M. LAHOUATI, Mme MARICOT, M. MOÏSE, Mme OLIVIER, M. POURCINE.

Suppléants présents :

M. LEDUC JL, M. SCLAVON, M. TROUBLÉ

Le Président ouvre la séance et constate l'absence de quorum.

Il rappelle que la première partie de l'ordre du jour fait suite à l'absence de quorum du comité syndical du 17 octobre. S'agissant d'une 2^{ème} séance, l'atteinte du quorum n'est pas requise.

2 EME SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 17 OCTOBRE 2023

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme LOISEAU est désignée secrétaire de séance

2. Maison du Tourisme « Les Portes de La Champagne » : Appel à cotisations 2024

Il est rappelé la méthode de répartition entre les deux EPCI pour le calcul de la cotisation : 50 % population et 50% nombre de chambres.

Les membres au comité de direction de la Maison du Tourisme ne prennent pas part au vote.

Vu la délibération du 12 juillet 2013 relative à la création de la Maison du Tourisme,

Vu la contribution du PETR - UCCSA à l'exercice de la compétence « promotion du tourisme » déterminée séparément de la cotisation générale,

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- de faire l'appel à cotisations par trimestre pour le fonctionnement de la Maison du Tourisme à hauteur des montants déterminés ci-dessous et sous réserve d'une modification lors de l'élaboration du budget,
 - Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry : 300 520,15 €
 - Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne : 52 479,85 €
- de reverser les cotisations perçues à la Maison du Tourisme

COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2023

En l'absence de quorum, les points inscrits ci-dessous ne sont pas soumis au vote.

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte rendu du comité syndical du 17 octobre 2023**
- 3. Fonctionnement du Groupe d'Action Local du sud de l'Aisne 2024**

Le Président indique que la candidature du PETR – UCCSA a reçu la meilleure note des territoires de la Région.

Une enveloppe similaire à la période 2014-2022 a été attribuée soit 1 000 379,51 €.

Outre la qualité de la candidature, l'enveloppe a pris en compte un critère « poids de population » et un critère « vulnérabilités économiques, sociales et démographiques des territoires ». Une enveloppe complémentaire sera possible en fonction du taux de programmation et de la réalisation de coopérations.

- 4. FMO : Mécénat**
- 5. Convention territoriale et Globale (CTG) : Formations Enfance jeunesse 2024 – 2025**
- 6. Maison du Tourisme « Les Portes de la Champagne » : Contrat de Destination**

Mme CARDINET présente le dispositif de la Région et les enjeux du contrat de Destination qui seront proposés pour accroître l'identité et le rayonnement du territoire

- 7. Conseil de Développement : Désignation de nouveaux membres**
- 8. Nomination d'une Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs**
- 9. Actions sociales : attribution des titres restaurant**
- 10. Appel à cotisations 2024**
- 11. Tarifs 2024 : Hébergement, cuisine, repas et salles**
- 12. Ligne de trésorerie**
- 13. Ouverture de crédits en investissement**

14. Motion pour le maintien des CFA de Château-Thierry et La Capelle

M.DEVRON explique qu'une étude portée par le PETR – UCCSA est en cours, en partenariat avec les EPCI et les acteurs concernés. L'enjeu est d'identifier et de prioriser les besoins en formation des métiers de l'artisanat (CMA) sur le territoire.

M.HAY complète les propos de M. DEVRON en déclarant que certaines formations peuvent avoir des difficultés dans leur mise en œuvre.

15. Point financier

Au 14 décembre 2023

Trésorerie : + 194 583 €

Ligne de Trésorerie : néant

Reste à percevoir en recettes de 2022 : 39 958 €

16. Informations diverses

16.1 Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

16.2 Comité National d'Action Sociale (CNAS)

17. Questions diverses

18. Prochaine date de réunion

Cérémonie des vœux : jeudi 25 janvier 2024

Plus aucune question n'est soulevée, le Président lève la séance.

Le Président,


Olivier DEVRON